



Nations Unies

Rapport de la Commission du désarmement pour 2006

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 42 (A/61/42)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 42 (A/61/42)

Rapport de la Commission du désarmement pour 2006



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[1^{er} mai 2006]

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	1
II. Organisation des travaux de la session de fond de 2006	3–13	2
III. Documentation	14–15	4
A. Documents présentés par le Secrétaire général	14	4
B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres	15	4
IV. Conclusions et recommandations	16–20	5

I. Introduction

1. À sa soixantième session, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/91, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », qui était ainsi libellée :

« *L'Assemblée générale,*

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement¹,

Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1^{er} décembre 1999, 55/35 C du 20 novembre 2000, 56/26 A du 29 novembre 2001, 57/95 du 22 novembre 2002, 58/67 du 8 décembre 2003 et 59/105 du 3 décembre 2004,

Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

Ayant à l'esprit sa décision 52/492 du 8 septembre 1998,

1. *Prend acte* du rapport de la Commission du désarmement¹;

2. *Réaffirme* le mandat de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions;

3. *Réaffirme également* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement;

4. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale² et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux "Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement"³;

5. *Se félicite* des efforts déployés par la Commission du désarmement à sa séance d'organisation de juillet 2005 pour atteindre ses objectifs et recommande qu'elle multiplie ses consultations dans ce sens en vue de parvenir à des accords définitifs avant le début de sa session de fond en 2006;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 42 (A/60/42).

² Résolution S-10/2.

³ A/CN.10/137.

6. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 2006 pendant trois semaines au plus, à savoir du 10 au 28 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante et unième session;

7. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁴, ainsi que tous les documents officiels de la soixantième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de fournir à la Commission toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

8. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission du désarmement et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session la question intitulée "Rapport de la Commission du désarmement". »

2. La Commission du désarmement a tenu sa session d'organisation, le 28 mars 2006, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Lors de cette session, à sa 268^e séance plénière (A/CN.10/PV.268), elle a examiné les points relatifs à l'organisation des travaux et les principales questions à inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond, conformément au document intitulé « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement » (A/CN.10/137) et à la lumière de la résolution 60/91 de l'Assemblée générale. Elle a abordé la question de l'élection des membres de son bureau, en tenant compte du principe qui veut que la présidence soit assurée par rotation par des représentants des groupes régionaux. La Commission a examiné l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2006 et a décidé de créer un comité plénier et deux groupes de travail pour examiner deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Elle a également décidé qu'elle examinerait la question des mesures visant à améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail en séance plénière, en y consacrant suffisamment de temps.

II. Organisation des travaux de la session de fond de 2006

3. La Commission du désarmement a tenu sa session de fond de 2006, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 10 au 28 avril, au cours de la session, elle a organisé sept séances plénières (voir A/CN.10/PV.269 à 275) et quatre séances informelles sous la présidence de l'Ambassadeur Joon Oh (République de Corée). M. Timur Alasaniya, spécialiste hors classe des questions politiques du Service des affaires de désarmement et de décolonisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré les fonctions de secrétaire de la Commission. M. Ioan Tudor, spécialiste hors classe des questions politiques du Département des affaires de désarmement, a assuré les services d'appui fonctionnel.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 27 (A/60/27).

4. Pendant la session de 2006, le Bureau de la Commission était constitué comme suit :

Président : M. Joon **Oh** (République de Corée)

Vice-Président : les représentants des États Membres ci-après : Autriche, Bélarus, Bénin, Chili, Iran (République islamique d'), Israël, Pologne et Uruguay

Rapporteur : Coly **Seck** (Sénégal)

5. À sa 268^e séance plénière, le 28 mars 2006, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire, paru sous la cote A/CN.10/L.57, qui se lisait comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.
5. Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.
6. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.
7. Questions diverses.

6. À la même séance, la Commission a approuvé son programme général de travail pour la session (A/CN.10/2006/CRP.1) et a décidé de consacrer quatre séances à un échange général de vues.

7. Les 10 et 11 avril, la Commission du désarmement a procédé à un échange général de vues sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour (voir A/CN.10/PV.269 à 272). Les représentants des pays suivants ont pris la parole au cours de cet échange : Afrique du Sud, Algérie, Australie, Autriche (au nom de l'Union européenne), Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guyana (au nom du Groupe de Rio), Inde, Indonésie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Mouvement des pays non alignés), Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Sierra Leone, Suisse et Viet Nam.

8. À sa 1^{re} séance, le 10 avril, la Commission a entendu une déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuaki Tanaka (A/CN.10/PV.269).

9. Conformément aux décisions qu'elle avait prises à sa session d'organisation, la Commission du désarmement a décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Le Groupe de travail I, qui s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François Régis Zinsou (Bénin), a tenu sept séances entre les 18 et 28 avril.

10. La Commission a renvoyé au Groupe de travail II l'examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Groupe de travail s'est réuni sous la présidence de M. Carlos Duarte (Brésil) et a tenu sept séances entre les 12 et 28 avril.

11. Conformément à la même décision, la Commission a examiné, lors de ses quatre séances plénières informelles, la question des mesures visant à améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail, sous la présidence de l'Ambassadeur Joon Oh et avec le concours de l'ami du Président, l'Ambassadeur Sylvester Rowe (Sierra Leone). Lors de l'examen de cette question, deux documents de séance dans lesquels figurait le résumé du Président (voir A/CN.10/2006/CRP.3 et 4) ont été présentés.

12. À sa 275^e séance plénière, le 28 avril, la Commission du désarmement a examiné le projet de rapport établi par son président sur les mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission, ainsi que les rapports des Groupes de travail I et II portant respectivement sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour. Les rapports de la Commission et de ses organes subsidiaires ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent sont reproduits à la section IV du présent rapport.

13. En conformité avec la pratique en vigueur à la Commission du désarmement, certaines organisations non gouvernementales ont assisté aux séances plénières.

III. Documentation

A. Documents présentés par le Secrétaire général

14. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 60/91 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, par une note datée du 7 mars 2006, a transmis à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement, ainsi que tous les documents officiels de la soixantième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement (A/CN.10/2003).

B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres

15. Au cours des travaux de la Commission, les documents énumérés ci-après, qui concernent des questions de fond, ont été présentés :

a) Un document de séance a été présenté par l'Indonésie au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés (A/CN.10/2006/CRP.2);

b) Un document de séance concernant le débat sur les mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement – résumé des séances plénières des 13 et 17 avril, établi par le Président a été présenté par le Président de la Commission (A/CN.10/2006/CRP.3);

c) Un document de séance concernant le débat sur les mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission de désarmement

– résumé du Président a été présenté par le Président de la Commission (A/CN.10/2006/CRP.4);

d) Un document de travail a été présenté par les États-Unis d'Amérique (A/CN.10/2006/WG.I/WP.1);

e) Un document de travail a été présenté par la République arabe syrienne (A/CN.10/2006/WG.I/WP.2);

f) Un document de travail a été présenté par la Chine (A/CN.10/2006/WG.I/WP.3);

g) Un document de travail a été présenté par le Président du Groupe de travail I (A/CN.10/2006/WG.I/WP.4 et Rev.1);

h) Un document de travail a été présenté par la France (A/CN.10/2006/WG.I/WP.5);

i) Un document de travail a été présenté par la France (A/CN.10/2006/WG.I/WP.6);

j) Deux documents de séance ont été présentés par le Président du Groupe de travail I (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.1 et Rev.1);

k) Un document de séance a été présenté par le Chili, le Costa Rica, le Brésil, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suède (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.2);

l) Trois documents de séance ont été présentés par l'Autriche au nom de l'Union européenne (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.3 à 5);

m) Un document de séance, sur un projet de plan, a été présenté par le Président du Groupe de travail I (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.7);

n) Trois documents de séance, intitulés « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », ont été présentés par le Président du Groupe de travail II (A/CN.10/2006/WG.II/CRP.1 et Rev.1 et 2);

o) Un document de travail a été présenté par le Pakistan (A/CN.10/2006/WG.II/WP.1).

IV. Conclusions et recommandations

16. Au cours des délibérations sur la question des mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail, la Commission a réaffirmé que la décision 52/492 de l'Assemblée générale, adoptée le 8 septembre 1998, concernant le bon fonctionnement de la Commission, était toujours valable. Par consensus, la Commission a recommandé que l'Assemblée générale examine et adopte des mesures supplémentaires visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission. Ces mesures sont les suivantes :

a) Les présidents et vice-présidents de la Commission et de ses organes subsidiaires devraient être élus à une session d'organisation de la Commission, si possible au moins trois mois avant le début de la session de fond. Par conséquent, les groupes régionaux devraient présenter leurs candidats le plus tôt possible pour faire en sorte que ces élections se déroulent dans ce laps de temps;

b) Les États Membres sont invités, lors des séances d'organisation, à adopter, le plus tôt possible, le projet d'ordre du jour de la session de fond de la Commission;

c) Les États Membres sont invités à présenter leurs documents de travail respectifs à la Commission, le plus tôt possible avant le début de la session de fond afin de faciliter les délibérations qui auront lieu lors des réunions à venir;

d) La Commission devrait s'efforcer de renforcer le dialogue avec d'autres organes du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement;

e) La Commission est encouragée à inviter, selon qu'il conviendra, des experts en désarmement, notamment ceux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, à participer aux débats lors de ses séances plénières;

f) Le Secrétariat est prié d'améliorer la rubrique Commission du désarmement du site Web de l'ONU afin de faire mieux connaître les travaux de la Commission et de fournir des informations à jour les concernant et, en particulier, d'y faire figurer, en temps voulu, les renseignements et documents relatifs aux délibérations de la Commission.

17. À sa 275^e séance plénière, le 28 avril, la Commission du désarmement a adopté par consensus les rapports de ses organes subsidiaires sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent. La Commission a décidé de communiquer le texte de ces rapports, reproduits ci-après, à l'Assemblée générale.

18. À la même séance, la Commission a adopté l'ensemble de son rapport qui sera présenté à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

19. Le rapport du Groupe de travail I se lit comme suit :

Projet de rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour

1. À sa 268^e séance, le 28 mars 2006, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2006 (A/CN.10/L.57), et décidé de renvoyer au Groupe de travail I le point 4 de l'ordre du jour intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». À sa 274^e séance, le 17 avril, la Commission a élu M. Jean-Francis Régis Zinsou (Bénin) Président du Groupe de travail I.

2. Dans le cadre de son mandat, le Groupe de travail I était saisi des documents suivants :

a) Document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique (A/CN.10/2006/WG.I/WP.1);

b) Document de travail présenté par la République arabe syrienne (A/CN.10/2006/WG.I/WP.2);

c) Document de travail présenté par la Chine (A/CN.10/2006/WG.I/WP.3);

d) Document de travail présenté par le Président (A/CN.10/2006/WG.I/WP.4 et Rev.1);

e) Documents de travail présentés par la France (A/CN.10/2006/WG.I/WP.5 et 6);

f) Document de séance présenté par le Président (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.1 et Rev.1);

g) Document de séance présenté par le Chili, le Costa Rica, le Brésil, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suède (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.2);

h) Documents de séance présentés par l'Autriche au nom de l'Union européenne (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.3 à 5);

i) Projet de rapport établi par le Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.6 et Rev.1);

j) Document de séance présenté par le Président, portant sur un projet de plan (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.7).

3. Le Groupe de travail a tenu sept séances entre les 18 et 28 avril 2006. Le Président a également organisé un certain nombre de consultations informelles. MM. Sergei Cherniavsky et Nikolai Rogosaroff, du Service des affaires de désarmement et de décolonisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Département des affaires de désarmement, ont respectivement rempli les fonctions de secrétaire et de conseiller du Groupe de travail.

4. Les 1^{re} et 2^e séances ont été consacrées à un échange de vues général. À la 3^e séance, les délégations ont présenté des documents de travail et ont fait part de leurs observations sur les questions relatives au point 4.

5. À la 4^e séance, le 24 avril, le Président a présenté un document de travail intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires » (A/CN.10/2006/WG.I/WP.4), qui reprenait des exposés écrits et oraux et qui a suscité des observations de la part des délégations. Il a également présenté un autre texte, sous la forme d'un document de séance (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.1).

6. À la 5^e séance, le 25 avril, le Groupe de travail a tenu un débat préliminaire sur des points particuliers du document de séance présenté par le Président (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.1). Les délégations ont formulé un certain nombre de propositions orales et écrites à ce sujet.

7. À la 6^e séance, le 26 avril, le Président a présenté une version révisée de son document de travail (A/CN.10/2006/WG.I/WP.4/Rev.1) et une autre de son document de séance (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.1/Rev.1). Il a également présenté un autre document de séance sur un projet de plan (A/CN.10/2006/WG.I/CRP.7).

8. Le Président a présenté ses documents, sans préjudice des positions éventuellement adoptées par une ou plusieurs délégations. Il assume seul la responsabilité de ces documents qui ne reflètent pas une position négociée et n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

9. Un certain nombre de délégations ont émis des réserves sur certaines questions figurant dans les documents susmentionnés.

10. À sa 7^e séance, le 28 avril, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 4 de l'ordre du jour. Il a également décidé de transmettre les documents cités au paragraphe 2 du présent rapport à la session de la Commission qui se tiendra en 2007.

20. Le rapport du Groupe de travail II se lit comme suit :

Projet de rapport du Groupe de travail II

1. À sa session d'organisation (268^e séance), le 28 mars 2006, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2006 (A/CN.10/L.57), et décidé de renvoyer au Groupe de travail II le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ».

2. Le Groupe de travail, sous la présidence de M. Carlos Duarte (Brésil), a tenu sept séances entre les 12 et 28 avril. M^{me} Christa Giles, du Service des affaires de désarmement et de décolonisation (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), a rempli les fonctions de secrétaire du Groupe de travail. M^{me} Pamela Maponga du Département des affaires de désarmement a été la conseillère du Groupe de travail.

3. Le Président a présenté un document de séance (A/CN.10/2006/WG.II/CRP.1). À cet égard, un document de travail a également été présenté par le Pakistan (A/CN.10/2006/WG.II/WP.1).

4. À sa 1^{re} séance, le 12 avril, le Groupe de travail II a procédé à un échange de vues général sur la question. Il a également accepté d'examiner un document de séance que le Président établirait, en mettant à jour le précédent document de travail synthétique (quatrième version révisée) joint au rapport de la Commission du désarmement pour 2003 (A/58/42, annexe, pièce jointe). Ce nouveau document servirait de base aux débats. Dès sa 2^e séance, le 13 avril, le Groupe de travail a engagé des débats et des consultations de fond sur le document de séance du Président. Les délégations ont formulé un certain nombre de propositions orales et écrites dont le Président a tenu compte avant de présenter deux versions révisées du document (A/CN.10/2006/WG.II/CRP.1/Rev.1 et 2).

5. À sa 6^e séance, le 27 avril, le Groupe de travail a examiné le document de séance du Président (A/CN.10/2006/WG.II/CRP.1/Rev. 2) intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Les délégations ont constaté que le Président, dans son document, rendait bien compte de l'état d'avancement des débats du Groupe de travail. Le Groupe a décidé, en tenant compte des vues et des propositions exprimées à cette séance, d'examiner ce document – qui pourrait servir de base aux débats de la prochaine session de la Commission du désarmement en 2007.

6. À sa 7^e séance, le 28 avril, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 5 de l'ordre du jour.

